

Quel est le sens de la quête ?

C'est un geste de solidarité et de partage qui vous permet de participer au fonctionnement quotidien de la paroisse.

C'est une offrande liturgique d'une partie des fruits de votre travail faite au moment de l'offertoire.

NB – Le denier de l'Église est distinct et complémentaire de l'offrande de quête. Il permet de financer principalement le traitement des prêtres et les salaires des laïcs en mission pour l'Église.

Qu'est-ce que la quête prélevée ?

C'est la possibilité de remplacer la monnaie et les billets remis à la quête par un virement bancaire mensuel.

Qu'apporte la quête prélevée ?

Des ressources régulières et prévisibles pour votre paroisse.

Une facilité pour les paroissiens

qui ne pratiquent plus de paiements « en espèces » et ne disposent pas de monnaie.

Comment estimer votre offrande mensuelle prélevée ?

Vous tenez compte des possibilités financières de votre famille et du nombre de personnes qui la composent.

Vous calculez votre participation globale pour la soixantaine de quêtes annuelles (dimanches, solennités et fêtes) et vous déterminez votre contribution mensuelle.

Vous déduisez éventuellement le montant des offrandes du dimanche apporté à d'autres paroisses pendant vos vacances et déplacements.

Exemple de calcul pour une moyenne de 5 quêtes par mois (année pleine, avec dimanches et fêtes) et pour 4 quêtes par mois (déduction faite de vacances et déplacements) :

Don par quête	Don pour 4 quêtes par mois (= Montant du prélèvement mensuel)	Don pour 5 quêtes par mois (= Montant du prélèvement mensuel)
2 €	8 €	10 €
3 €	12€	15 €
5 €	20 €	20 €
10€	40€	50€

Si vous souscrivez à la quête prélevée :

Vous remplissez le verso de ce volet «de prélèvement SEPA» et vous indiquez le montant du don à prélever mensuellement.

Vous remettez ce volet, accompagné d'un RIB, au presbytère Saint-Nicolas ou à la maison paroissiale de Bon-Port. Vous recevez en échange un sachet de jetons (gratuit) en quantité suffisante pour plusieurs mois.

NB – Les prélèvements interviennent dès le 15 du mois suivant votre envoi.

À tout moment, il est possible de mettre fin aux prélèvements ou d'en modifier le montant en s'adressant au secrétariat de Saint-Nicolas.

Vous conservez le geste symbolique de la quête en déposant un jeton dans la corbeille.

Confidentialité. Le don reste dans le secret du cœur. Une grande attention est portée à la confidentialité du montant de votre virement.

Le jeton déposé dans la corbeille ne dit rien de la valeur de votre don.